

La filière numérique en Bourgogne-Franche-Comté

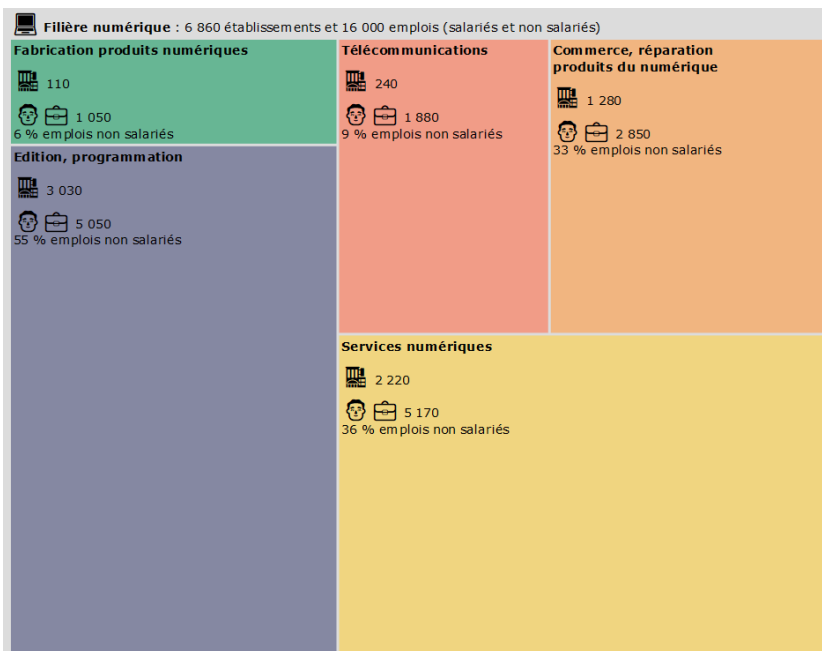
- Décembre 2025 -

En 2024, la filière numérique en Bourgogne-Franche-Comté regroupe environ 16 000 emplois (salariés et non salariés) répartis dans près de 6 900 établissements, soit près de 1,5 % des emplois de la région. Le tissu entrepreneurial est constitué majoritairement de très petites entreprises (TPE). Les emplois se concentrent dans la métropole dijonnaise et l'agglomération de Besançon. Les travailleurs non-salariés représentent une part importante, atteignant 36 % des effectifs. L'activité évolue progressivement de la fabrication des supports vers la production de contenus. Dans un contexte européen de renforcement de la filière, les effectifs régionaux ont progressé de 9,5 % en cinq ans. Entre décembre 2023 et 2024, l'emploi salarié permanent augmente de 3,7 %, alors qu'il recule de 0,3 % dans l'ensemble de la région. Cette croissance se concentre principalement en Saône-et-Loire et dans l'Yonne. Bien que le recours à l'intérim reste marginal, il diminue sur un an en 2024, mais demeure supérieur de 17 % à son niveau de décembre 2019. À l'échelle régionale, les effectifs intérimaires de fin 2024 restent toutefois 15 % en dessous de ceux de fin 2019. Les embauches de salariés (hors intérim) sont stables par rapport à 2022, après une croissance en 2023, traduisant une certaine stabilité économique dans la filière. Six recrutements sur dix se font sous contrat à durée indéterminée (CDI), contre 16 % dans l'économie régionale. Cette part, en hausse de 4 points entre 2022 et 2024, témoigne d'une volonté de sécuriser et fidéliser les compétences dans un contexte de fort développement de la filière. Les pratiques varient selon les secteurs : 70 % des embauches dans les services numériques sont des CDI, contre seulement 48 % dans le commerce et la réparation des produits numériques. Le recours aux CDD diminue mais leur durée s'allonge. Parallèlement, les départs de la filière sont plus nombreux en 2024 qu'en 2023. Les démissions, bien qu'en baisse par rapport aux deux années précédentes, restent le premier motif de sortie, avec une proportion similaire à celle observée tous secteurs confondus. En revanche, les départs à la retraite sont plus fréquents et en hausse, tandis que les ruptures conventionnelles connaissent également une progression.

Présentation de la filière

En Bourgogne-Franche-Comté, la majorité des établissements et de l'emploi de la filière numérique (cf. **Sources et méthodes**). s'articule autour des activités :

- de fabrication de produits numériques comme les équipements informatiques, électroniques et connectés,
- de télécommunications incluant les infrastructures réseau, les services de téléphonie et les opérateurs locaux,
- de commerce et de réparation de produits du numérique représentant une part importante des TPE spécialisées dans la vente, l'entretien et le recyclage,
- d'édition et de programmation couvrant les activités logicielles, le développement web, les applications métiers et les services cloud,
- des services numériques comprenant la gestion de données, le conseil en transformation digitale, la cybersécurité et les plateformes numériques.



Source : Dares-MMO, juin 2025/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

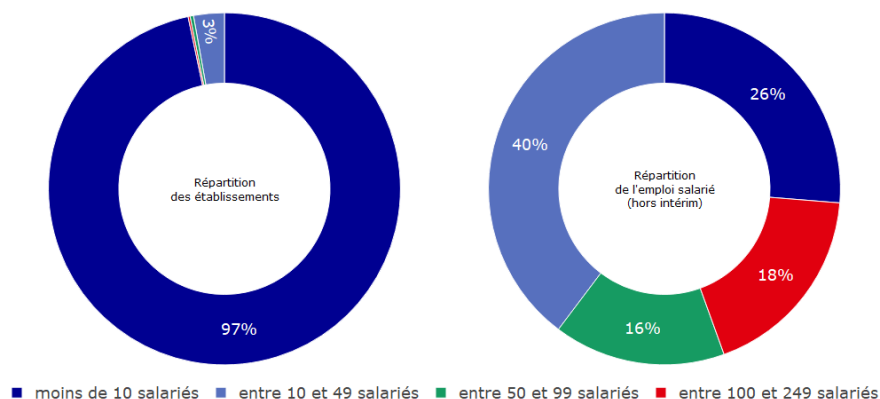
Lecture : Les services numériques comptent 2 220 établissements et emploient 5 170 personnes, dont 36

Les établissements employeurs

Les établissements employant des salariés de la filière numérique sont majoritairement de petite taille auxquels s'ajoutent quelques grands employeurs qui occupent une place non négligeable en région.

En 2024, 7024 établissements emploient moins de 10 salariés. Ils représentent 97 % des établissements employeurs mais seulement 26 % de l'emploi salarié de la filière.

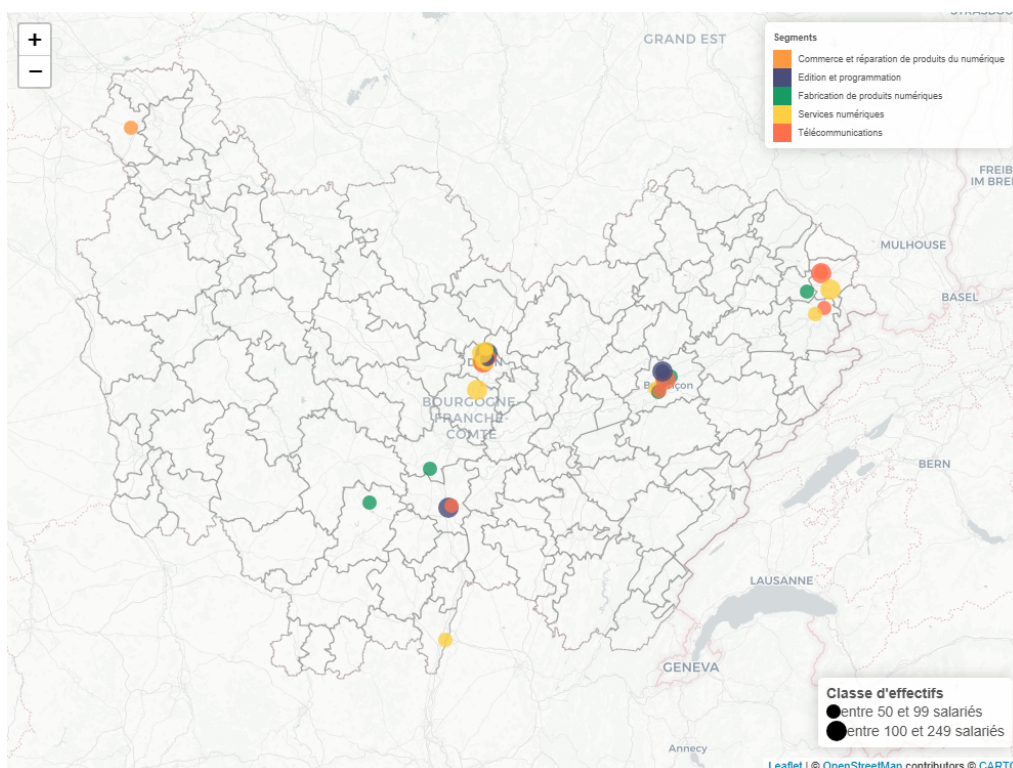
Graph 1 | Taille des établissements avec salariés



Source : Dares-MMO, juin 2025/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Fin juin 2025, la filière comptabilise environ 6 900 établissements dont 84 % n'emploient pas de salariés. Elle compte peu de gros établissements, mais certains relèvent d'entreprises mondialement connues comme Idemia, Capgemini ou encore des acteurs hébergés au Pôle Numérique BFC - Numerica à Montbéliard. Elle est particulièrement implantée dans les agglomérations de Dijon et de Besançon, l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt qui concentrent près des deux tiers des emplois salariés.

Carte 1 par Epci | Principaux employeurs de la filière - Plus de 50 salariés



Source : Dares-MMO, juin 2025/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

L'emploi dans la filière numérique

Fin décembre 2024, 10 210 salariés permanents et 115 intérimaires travaillent dans la filière numérique

En Bourgogne-Franche-Comté, **10 210 salariés** travaillent dans la filière numérique à la fin du 4e trimestre 2024, soit moins de 1 % de l'emploi salarié de la région. À ces salariés permanents s'ajoutent **115 intérimaires**. Hors intérim, les effectifs de la filière connaissent une hausse annuelle de 3,7 % entre décembre 2023 et décembre 2024, avec une variation comprise entre -6,4 % dans les télécommunications et 8,8 % dans le commerce et la réparation de produits du numérique.

Tableau 1 | Evolution de l'emploi salarié dans la filière numérique

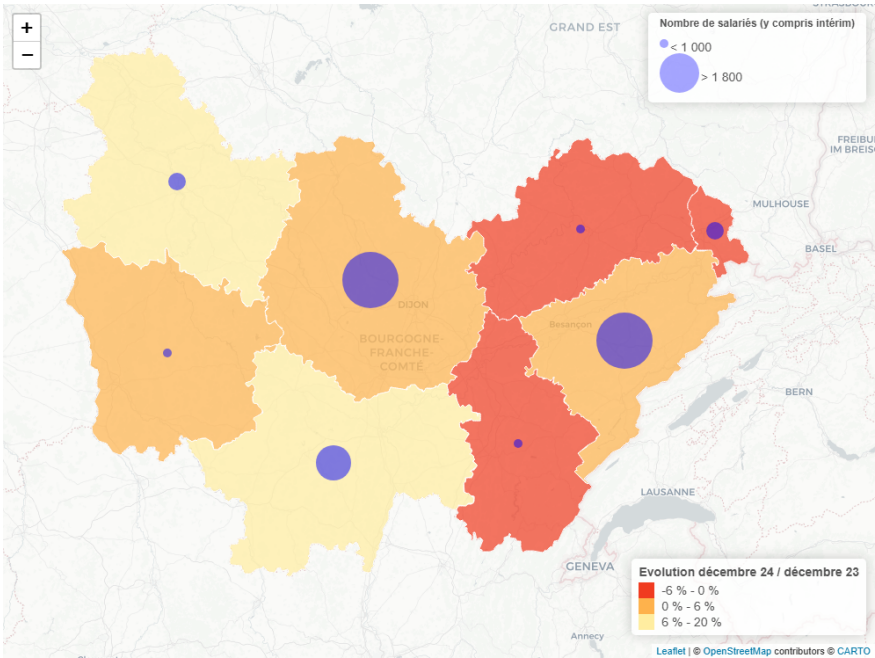
Décembre 2024

	Etablissements (nb)	Emploi salarié permanent		Emploi intérimaire		Emploi total	
		Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)
Ensemble de la filière	1 093	10 210	3,7	115	-15,4	10 326	3,4
Services numériques	377	3 326	6,5	39	30,9	3 365	6,8
Edition et programmation	252	2 268	5,9	s.	-44,4	2 269	5,8
Commerce et réparation de produits du numérique	334	1 902	8,8	s.	-30,6	1 918	8,2
Télécommunications	80	1 724	-6,4	19	-13,6	1 743	-6,5
Fabrication de produits numériques	50	991	-0,2	39	-32,9	1 030	-2,0

Source : DARES-MMO/traitement SESE Drets Bourgogne-Franche-Comté, s. : secret statistique

Lecture : Fin décembre 2024, la filière numérique en Bourgogne-Franche-Comté emploie **10 210** salariés hors intérim. Les effectifs intérimaires s'élèvent à **115**. Dans l'ensemble de la filière, l'évolution annuelle était de **3,4 %** de fin décembre 2023 à fin décembre 2024. A noter : la notion d'effectif renvoie à la moyenne sur le mois.

Carte 2 | Evolution de l'emploi par département



Source : Dares, données à fin décembre.

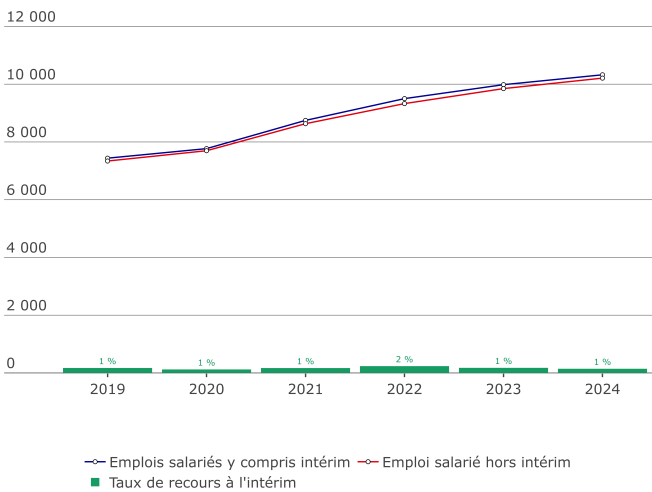
Lecture : Le nombre d'emplois (hors intérim) augmente dans la majorité des départements de la région excepté dans le Territoire de Belfort, le Jura et en Haute-Saône.

Un faible recours à l'intérim

En décembre 2024, l'intérim ne représente qu'environ 1 % des emplois salariés, soit un poids très faible comparé à la moyenne observée dans l'ensemble des secteurs de la région. En décembre 2022, la filière a bénéficié d'une hausse des effectifs grâce à la création d'emplois permanents et à un recours plus marqué à l'intérim. Après 2023, l'intérim recule, mais reste 17 % au-dessus de son niveau de 2019, alors que dans l'économie régionale, il demeure 13 % en dessous de ce même niveau.

Cette évolution souligne la spécificité de la filière : un recours à l'intérim structurellement limité, mais qui conserve une dynamique plus favorable que celle de l'ensemble de l'économie régionale.

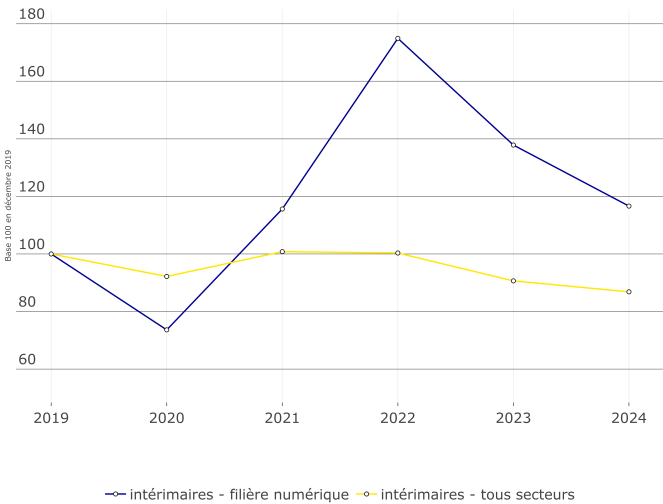
Graph 2 | Evolution de l'emploi salarié et du recours à l'intérim dans la filière numérique



Source : Dares, données à fin décembre.

Lecture : Fin décembre 2024, la filière numérique emploie 10 326 salariés. La part des intérimaires dans la filière représente 1 % des emplois salariés.

Graph 3 | Evolution des effectifs intérimaires dans la filière numérique



Source : Dares, données à fin décembre.

Lecture : Entre décembre 2019 et décembre 2024, le nombre d'intérimaires augmente de 16.6 %.

Le recours à l'activité partielle

Les informations sur le **recours à l'activité partielle** ont un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

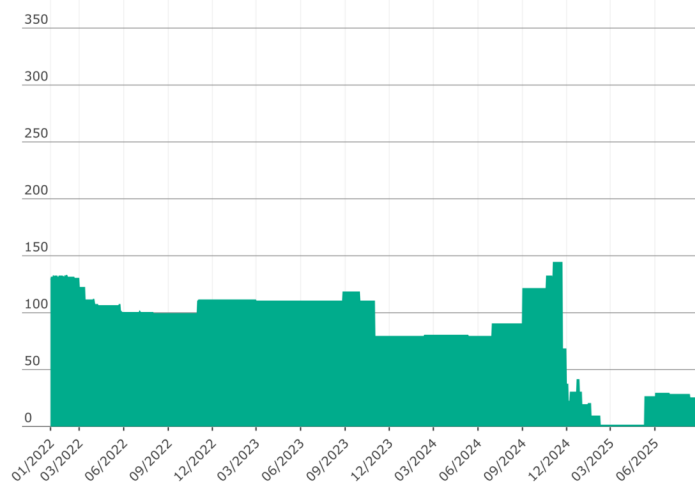
- Ce dispositif vise à éviter les licenciements économiques (**protection de l'emploi**) et à adapter les heures travaillées aux variations de l'activité des entreprises (**flexibilité du travail**). Le suivi de la consommation d'activité partielle permet de quantifier les effets de ces variations d'activité sur l'emploi, ce qui vient enrichir les constats qui peuvent être faits sous l'angle de l'emploi.
- Les **autorisations d'activité partielle** permettent d'avoir une **vision prospective** sur la santé économique des entreprises car elles traduisent les anticipations des employeurs sur l'activité à venir. Lorsque les établissements d'un secteur d'activité rencontrent des difficultés, les autorisations d'activité partielle progressent. Quand la situation s'améliore, elles diminuent.

Le recours au dispositif dans les prochains mois

Guide de lecture : Des **prévisions moins favorables** de l'activité économique se traduisent par une **augmentation du nombre de salariés autorisés** dans les prochains mois.

Graph 4 | Activité partielle dans la filière numérique

Nombre de salariés concernés par une demande d'activité partielle

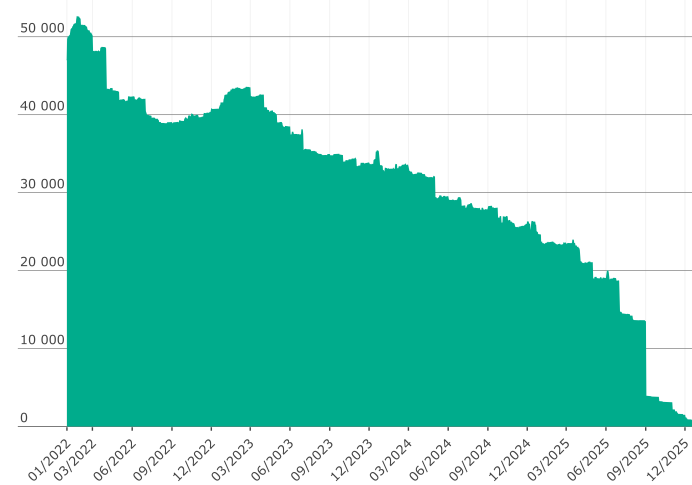


Source : ASP-DARES/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : Au 30 juin 2025, 29 salariés travaillant dans la filière numérique sont concernés par une demande d'activité partielle (dossier validé ou en cours d'instruction).

Graph 5 | Activité partielle tous secteurs confondus

Nombre de salariés concernés par une demande d'activité partielle, tous secteurs confondus



Source : ASP-DARES/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : Au 30 juin 2025, en Bourgogne-Franche-Comté, 18 721 salariés sont concernés par une demande d'activité partielle.

Avertissement : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle peut s'avérer in fine inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu'une partie du nombre de salariés autorisé par l'administration. Seules les demandes d'indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle.

Les mouvements de main-d'œuvre

L'étude des **mouvements de main-d'œuvre** a un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

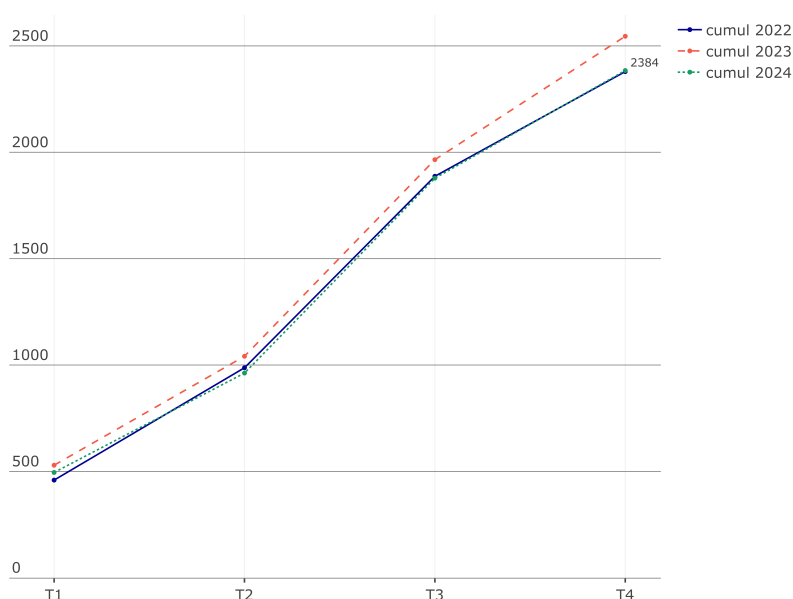
- Le suivi et l'analyse des **embauches** permet d'appréhender les besoins et l'évolution des pratiques d'embauches des employeurs.
- Le suivi des **sorties** et l'analyse des motifs permet de mieux comprendre les causes liées à ces départs (ex: retraite, démission, licenciement économique).

Champ de l'étude : secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Les volumes d'embauches

En 2024, **2 384 contrats de travail (CDD, CDI)** ont été signés dans la filière numérique, 161 de moins qu'en 2023. Les embauches sont aussi nombreuses qu'en 2022 où 2 379 contrats avaient été signés.

Graph 6 | Evolution des embauches (CDD, CDI) en cumul depuis le début d'année



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : En 2024, **2 384** contrats (CDD, CDI) ont été signés dans la filière numérique.

Evolution des embauches en CDI

Guide de lecture : Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

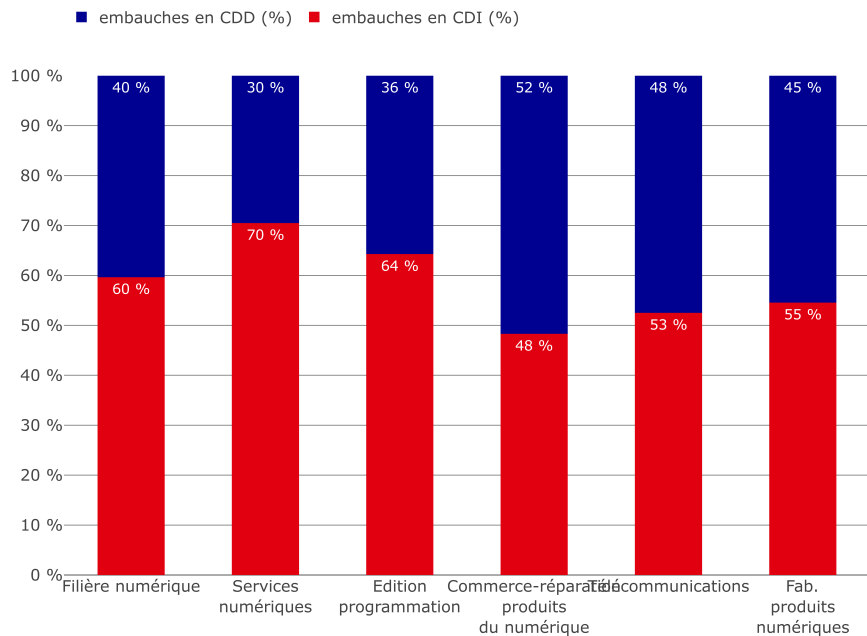
- Les **pratiques d'embauches** évoluent-elles ?
- Les **difficultés de recrutement** liées à la filière poussent-elles les établissements à proposer davantage de CDI ?
- Existe-t-il une différence entre les activités du secteur ?

Dans la filière numérique, les embauches en CDI sont au-dessus de leur niveau de 2022 : 1 422 en 2024 contre 1 330 en 2022. Les embauches en CDD sont inférieures de leur niveau de 2022. La part des CDI dans les embauches a augmenté passant à 60 % en 2024 contre 56 % en 2022.

Les **embauches en CDI** sont **majoritaires** dans les établissements offrant des services numériques. Entre 2022 et 2024, les embauches en CDI augmentent à un rythme plus soutenu que les CDD. En conséquence, **la part des CDI** s'élève désormais à **70 % des recrutements** en 2024 contre 65 % en 2022.

Dans les établissements spécialisés dans l'édition et la programmation numérique, la **part des CDI** parmi les recrutements en 2024 est de **64 %**, une part comparable à 2022.

Graph 7 | Volume et part de CDI parmi les embauches en 2024



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : En 2024, **1 422 CDI** ont été signés dans la filière numérique, soit **60 %** des embauches (56 % en 2022).

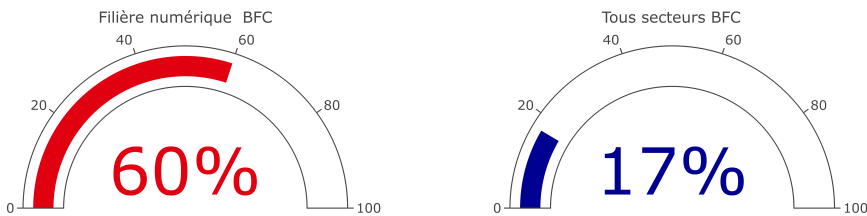
Un recours plus marqué au CDI

Guide de lecture : Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- Les embauches en CDI sont-elles plus fréquentes dans la filière ?

En 2024, **60 % des salariés nouvellement embauchés ont signé un CDI** contre 45.382193678378 % en moyenne tous secteurs confondus.

Graph 8 | Part des CDI dans les embauches en 2024 : comparaison avec l'ensemble des secteurs



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Principaux métiers recrutés en 2024

En 2024, 20 % des embauches dans la filière numérique concernent des techniciens de l’informatique. Ils interviennent dans la conception, le développement et la maintenance des systèmes et applications numériques.

Tableau 3 | Métiers recrutés (Top 5)

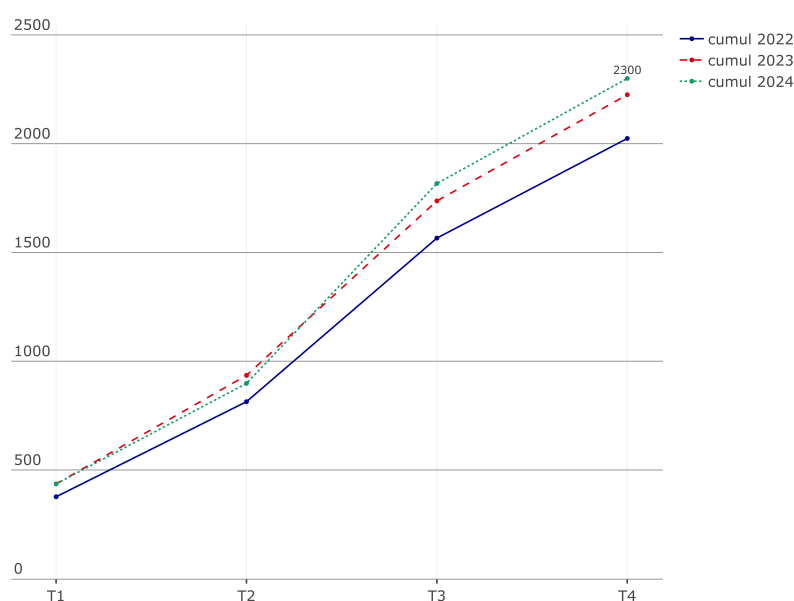
Métiers regroupés par famille professionnelle	Embauches 2024	Part (en %)	Part 2022 (en %)
M1Z : Techniciens de l'informatique	408	20	16
R1Z : Vendeurs	330	16	18
M2Z : Ingénieurs de l'informatique	294	14	15
L2Z : Employés administratifs d'entreprise	151	7	8
M0Z : Employés et opérateurs de l'informatique	98	5	5

Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Les départs de salariés

En 2024, environ **2 300 salariés** ont quitté la filière de la filière numérique, 75 de plus qu'en 2023. Ces départs sont **plus nombreux** qu'en 2022 où la filière enregistrait **2 024 départs**.

Graph 9 | Evolution des sorties (CDD et CDI) en cumul depuis le 01/01



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : En 2024, la filière numérique enregistre **2 300 départs**.

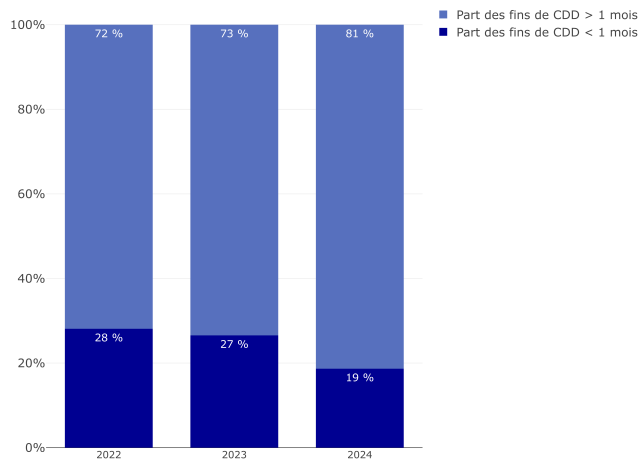
Les ruptures de contrat et fins de CDD

Guide de lecture : Objectifs des indicateurs proposés :

- Combien de contrats sont arrivés à terme ? comment anticiper ces **fins de contrat** pour maintenir les salariés dans une dynamique emploi et favoriser leur **accès à l'emploi durable** ?
- La part des **contrats précaires** CDD inférieur à 1 mois augmente-t-elle ?
- Le volume des ruptures de contrat de travail augmente-t-il ?

Dans la filière numérique, parmi les départs des salariés en 2024, environ **1 500 font suite à une rupture de contrat de travail** et près de **800 à une fin de CDD**. La durée des CDD s'est allongée comparé à l'an dernier car la part des CDD d'une durée inférieure à un mois parmi ceux arrivés à terme a diminué : 19 % des CDD arrivés à terme en 2024 duraient moins d'un mois contre 27 % en 2023.

Graph 10 | Fins de CDD < 1 mois parmi ceux arrivés à terme



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

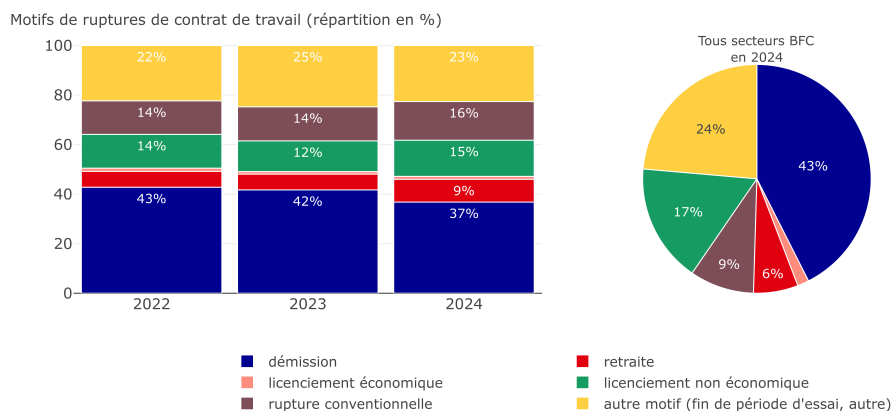
Les motifs de rupture de contrat de travail

Guide de lecture : Objectifs des indicateurs proposés :

- Le **choix de démissionner** est-il plus fréquent dans la filière depuis 2022 ?
- Les **démissions** sont-elles **plus fréquentes** qu'ailleurs ? Cette information est intéressante à croiser au regard de la part des CDI parmi les embauches → enjeu de **fidélisation des salariés, de sécurisation de l'emploi et d'attractivité du poste**.
- Les **ruptures de contrats** notamment les **départs non anticipés par les employeurs** comme les démissions, fins de période d'essai ou encore les licenciements non économiques sont-ils plus nombreux par rapport à 2022 ? → renforcement des **tensions de recrutement**.

Les **ruptures de contrats de travail** s'élèvent à 1 491 et représentent 65 % des sorties enregistrées dans la filière en 2024. Les **départs faisant suite à une démission** constituent le **premier motif** de rupture de contrat de travail. Ils sont moins fréquents dans la filière numérique que dans l'ensemble des secteurs au niveau régional. Les départs liés à une fin de période d'essai ou à un autre motif représentent le **deuxième motif** de rupture de contrat et sont aussi fréquents dans la filière numérique que dans l'économie régionale. En revanche, les ruptures conventionnelles sont nettement plus nombreuses : elles atteignent 16 % des départs, soit presque le double des 9 % observés tous secteurs confondus.

Graph 11 | Motifs des ruptures de contrat de travail



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : dans la filière numérique, 37 % des ruptures de contrat de travail survenues en 2024 sont dues à des démissions.

Sources, méthodologie, définitions

Sources et méthodes

Comptabilisation des effectifs dans les établissements sélectionnés :

Liste des codes Nafs des établissements sélectionnés : 2611Z - Fabrication de composants électroniques, 2612Z - Fabrication de cartes électroniques assemblées, 2620Z - Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques, 2630Z - Fabrication d'équipements de communication, 2640Z - Fabrication de produits électroniques grand public, 2680Z - Fabrication de supports magnétiques et optiques, 4651Z - Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels, 4652Z - Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication, 4741Z - Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé, 4742Z - Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé, 9511Z - Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques, 9512Z - Réparation d'équipements de communication, 5821Z - Edition de jeux électroniques, 5829A - Edition de logiciels système et de réseau, 5829B - Edition de logiciels outils de développement et de langages, 5829C - Edition de logiciels applicatifs, 6201Z - Programmation informatique, 6202A - Conseil en systèmes et logiciels informatiques, 6202B - Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques, 6203Z - Gestion d'installations informatiques, 6209Z - Autres activités informatiques, 6311Z - Traitement de données, hébergement et activités connexes, 6312Z - Portails internet, 6110Z - Télécommunications filaires, 6120Z - Télécommunications sans fil, 6130Z - Télécommunications par satellite, 6190Z - Autres activités de télécommunications.

Comptabilisation des effectifs : tous les salariés de l'établissement sont comptabilisés, indépendamment de la part de leur activité dédiée au numérique.

Données sources : les données concernant les salariés et les établissements proviennent des données de Mouvements de Main d'Oeuvre de la DARES issues de la DSN (déclaration sociale nominative).

Période de référence : les effectifs sont comptabilisés à fin décembre de chaque année.

Extraction des établissements non employeurs à partir de la base INSEE Sirene : le périmètre retenu correspond aux établissements actifs en juin 2025, filtrés selon la liste des codes NAF définie par le projet. Il s'agit des établissements relevant du champ Acoess (régime général).

Directeur de la publication : Simon-Pierre EURY Conception et réalisation : Service études Statistiques évaluation (SESE), Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Bourgogne-Franche-Comté 5 place Jean Cornet 25041 Besançon Cedex www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr Pour toute demande d'information : dreets-bfc.statistiques@dreets.gouv.fr

Cette méthode permet d'obtenir une vision globale des ressources humaines disponibles dans la filière, en tenant compte de la diversité des activités des entreprises. Elle est particulièrement utile pour les entreprises dont l'activité est partiellement dédiée à la filière numérique, mais qui apportent une contribution significative à la filière.

C'est grâce à l'expertise du Service Economique de l'Etat en Région (SEER) de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) que nous affirmons la sélection des établissements. Le SEER apporte une connaissance approfondie des dynamiques économiques et des spécificités régionales, ce qui permet de mieux identifier les entreprises pertinentes et d'assurer une analyse plus précise et représentative de la filière.

Les **mouvements de main-d'oeuvre** recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (contrat à durée déterminée/contrat à durée indéterminée), la durée des contrats et les motifs de rupture.

L'intérim : depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à France Travail par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

Définitions

Les embauches (i.e. entrées) et les départs (i.e. sorties) sont des flux de main-d'oeuvre qui n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. La différence entre les entrées et les sorties ne traduit qu'imparfaitement l'évolution de l'emploi, car elle mesure des flux de contrats et non des postes occupés.

Pour en savoir plus

« L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, avril 2025.

« Conjoncture Emploi Insee - Urssaf - DREETS », Insee - Urssaf - DREETS, Insee Flash, avril 2025.

« La conjoncture en Bourgogne - Franche-Comté », Tendances régionales, Banque de France, mai 2025.